

Une partie importante du programme de production et de distribution de l'Office est destinée d'abord à la télévision canadienne et étrangère. Des séries de films originaux passent régulièrement aux chaînes française et anglaise du Canada. Des films spéciaux provenant de l'importante cinémathèque générale de l'Office sont mis à la disposition de Radio-Canada et des stations privées. A l'étranger, grâce aux progrès réalisés par la télévision, les films de l'Office sont vus par des auditoires qu'il serait impossible d'atteindre autrement.

A l'étranger, outre la distribution commerciale dans les cinémas et à la télévision, la circulation des 16 mm s'effectue par l'entremise des missions des ministères des Affaires extérieures et du Commerce, des bureaux locaux de l'Office national du film à Londres (Angleterre); à New York et à Chicago (États-Unis); à New Delhi (Inde); et à Buenos Aires (Argentine) ainsi que des bibliothèques de divers organismes culturels. Chaque année, l'Office vend à l'étranger des centaines de films. Des accords existent entre l'Office et les sociétés productrices de films pour le compte des États étrangers, ce qui signifie que le Canada échange de nombreux films avec divers pays, favorisant ainsi l'entente internationale.

L'Office national du film possède une galerie de plus de 150,000 photos qui sont mises, à prix modique, à la disposition des revues, journaux et autres périodiques désireux de fournir des renseignements d'actualité sur le Canada.

Section 5.—Le Conseil des Arts du Canada

Par suite des recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada, instituée en 1949, le Conseil des Arts du Canada a été établi en 1957 pour encourager l'étude et la jouissance des arts, des humanités et des sciences sociales, de même que la production d'œuvres s'y rattachant. Une somme de cent millions de dollars provenant du Trésor public a été versée au Conseil, dont la moitié a servi à constituer une Caisse de subventions de capital aux universités pour aider les maisons d'enseignement supérieur à agrandir leurs établissements consacrés aux arts, aux humanités et aux sciences sociales; l'autre moitié forme une Caisse de dotation dont le revenu annuel courant est de trois millions de dollars.

Le Conseil se compose de 19 membres nommés par le premier ministre pour trois ans et d'un président et d'un vice-président nommés pour cinq ans. Les membres ne peuvent être renouvelés de nouveau durant les 12 mois qui suivent leur deuxième mandat consécutif. Le Conseil se réunit au moins trois fois par année pour étudier les demandes d'aide présentées par des organismes et des particuliers. L'administration courante est assurée par un personnel permanent, à Ottawa.

Caisse de subventions de capital aux universités.—Une des principales responsabilités du Conseil a trait aux institutions canadiennes d'enseignement supérieur. La Caisse permet d'accorder des subventions aux universités et autres institutions d'enseignement supérieur pour fins de construction; cependant, a) aucune subvention ne doit dépasser la moitié du coût de la construction subventionnée et b) l'ensemble des subventions, dans une province, ne doit dépasser un montant dont le rapport à la masse des ressources de la Caisse est égal au rapport de la population de la province (au dernier recensement) à l'ensemble de la population des provinces qui comptent une université ou autre institution analogue. A la fin de 1962, le Conseil avait autorisé le versement de 35 millions de dollars et plus de 70 établissements avaient obtenu de la Caisse les fonds nécessaires à la construction d'un nombre imposant d'immeubles: bibliothèques, salles de classe et maisons d'étudiants pour la majeure partie.

Aide aux particuliers.—Étant donné qu'en 1957 moins de 10 p. 100 des bourses de perfectionnement disponibles au Canada visaient le domaine des humanités et des sciences sociales, le Conseil des Arts a affecté plus d'un million du revenu de la Caisse de dotation à l'institution d'un programme de bourses d'études et de recherches, en vue d'aider le pays